Pour publication immédiate : 29/04/2015 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DE NOUVELLES REGLEMENTATIONS POUR LUTTER CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LES DEPENSES IRREGULIERES DANS L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE TITRES

Des règlementations anti-incitation et des réformes élargies devraient réduire les coûts de clôture de l'assurance titres de près de 20 pour cent pour les nouvelles acquisitions et de près de 60 pour cent pour les refinancements

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui de nouvelles règlementations pour lutter contre les pots-de-vin et d'autres dépenses irrégulières (telles que les notes de frais de repas et de divertissement excessives) dans l'industrie de l'assurance titres, qu'une enquête du Département des Services Financiers (Department of Financial Services) a révélés comme étant des facteurs importants de l'inflation des primes d'assurance pour les consommateurs. Ces nouvelles règlementations, avec de plus larges mesures de réforme, devraient réduire les coûts de clôture de l'assurance titres de près de 20 pour cent pour les nouvelles acquisitions de logements et de près de 60 pour cent pour les transactions de refinancement.

« Les New Yorkais ne devraient pas avoir à payer la note des dépenses outrageuses ou irrégulières effectuées par les compagnies d'assurance titres simplement pour refinancer ou acheter leur logement », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Notre administration n'acceptera pas ce type d'abus dans l'industrie de l'assurance titres, et ces nouvelles règlementations permettront d'assurer que les New Yorkais sont protégés contre des frais injustes et qu'ils en ont pour leur argent. »

Benjamin M. Lawsky, Surintendant des Services Financiers, a déclaré : « Notre enquête a révélé que des compagnies d'assurance titres ont payé des repas et des divertissements dispendieux sur le dos des consommateurs, ce qui a fait augmenter les primes. Ces nouvelles réformes permettront de réduire sensiblement les coûts pour les propriétaires en coupant dans le gras et en faisant en sorte que les New Yorkais obtiennent ce pour quoi ils paient dans l'industrie de l'assurance titres. »

La règlementation définit les catégories de dépenses qui, lorsqu'elles sont prévues comme incitatifs pour les affaires de l'assurance titres, sont irrégulières et contreviennent à la Loi sur l'assurance de l'Etat de New York (New York Insurance

Law). Ces dépenses comprennent les repas, les divertissements, les vacances et les cadeaux qui sont offerts aux avocats, professionnels de l'immobilier, et à d'autres professionnels, qui représentent les consommateurs et commandent des assurances titres en leur nom.

L'enquête a révélé que ces types de dépenses sont effectuées de manière routinière par les sociétés d'assurance titres et les courtiers dans un effort pour obtenir des contrats d'assurance titres. Ces dépenses irrégulières ont été incluses dans le calcul des tarifs de l'assurance titres et ont grevé les consommateurs de l'Etat de New York avec des primes d'assurance titres excessives pendant des années. La règlementation rend obligatoire que ces dépenses irrégulières, qui violent la disposition anti-incitation de la Loi sur l'Assurance, soient éliminées des tarifs, entraînant ainsi une baisse des tarifs des primes d'assurance.

La règlementation impose aussi des plafonds de frais accessoires, qui sont des frais pour des recherches et services supplémentaires offerts en liaison avec l'émission d'une police d'assurance titres, mais ne sont pas inclus dans la prime d'assurance titres. L'enquête a révélé de plus que certains assureurs et courtiers en assurance titres font payer ces recherches trois fois et demi leur coût et facturent aux consommateurs d'autres frais excessifs. La règlementation interdit aussi le paiement de gratifications, de frais de collecte à ceux qui concluent des transactions immobilières, qui ajoutent des centaines de dollars aux factures finales des consommateurs.

Afin d'assurer une conformité continue, la règlementation rend obligatoire qu'au moins une fois tous les trois ans, une déclaration soit effectuée démontrant que les tarifs d'assurance titres sont conformes à la Loi sur l'Assurance, et ne sont pas excessifs, inadaptés ou discriminatoires. L'examen de ces déclarations devrait permettre d'assurer que les réformes de l'assurance titres entraînent une baisse des primes.

Les règlementations proposées aujourd'hui font partie d'une série de mesures que prend le Département des Services Financiers pour diminuer les primes et améliorer la responsabilisation dans l'industrie de l'assurance titres. Le Budget adopté pour 2014-2015 habilite le Département des services financiers (DFS) à délivrer des licences aux courtiers d'assurance titres pour la première fois, tout comme il délivre des licences aux autres agents et courtiers en assurance. La délivrance de licences nécessitera de satisfaire à des critères de qualification et de suivre une formation. Le DFS sera habilité également à contrôler les abus et à révoquer les licences, et à éliminer les conflits d'intérêt pouvant générer une augmentation des coûts pour les propriétaires.

Pour consulter une copie des règlementations proposées, qui sont soumises aux commentaires du public, veuillez cliquer ici.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French